

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM de
Monistrol-sur-Loire**

Séance du 12 Octobre 2022

Nombre Membres

En exercice : 22

Présents :**16 Titulaires**Pouvoirs :**4**Votants :**20 Pour****0 Contre****0 Abstentions**Date de la convocation :
06 Octobre 2022**Délibération n°
2022.10.63****L'an deux mil vingt-deux et le douze octobre**

A 18h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Yssingaux sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET

Présents : Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Eric DUBOUCHET, Daniel FAVIER, Gilles KACZMAREK, Jean-Pierre SABATIER, Laurent MIRMAND, Jean-Michel EYRAUD, Bernard SOUVIGNET, Frédéric GIRODET, Denis THOUMY, Elisabeth ROYON, Didier PINOT, Frédéric GIMBERT, Michel JOUBERT.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :

Paul BARD a donné pouvoir à Laurent MIRMAND

André DEFAY a donné pouvoir à Jean-Michel EYRAUD

Michel CHAPUIS a donné pouvoir à Michel JOUBERT

Laurent BERNARD a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT

Absents : Laurent DUPLOMB et Roland LONJON.**EMPRUNT POUR LA COUVERTURE IMPERMEABLE DE L'ANCIEN CASIER DE
L'ISDND DE TENCE**

La dernière phase de réhabilitation de l'ISDND de Tence, avec principalement la mise en place d'une couverture imperméable sur le dernier casier exploité nécessite un investissement à 500 000 euros.

Après consultation, la proposition de la caisse du Crédit Mutuel d'Yssingaux-Tence est la plus avantageuse pour le SYMPTTOM.

Cet emprunt a un taux fixe de 3.10% sur 20 ans, avec 0.10% de frais de dossier, trimestrialité constante en capital et intérêts, avec possibilité de remboursement anticipé sans préavis et avec paiement d'une indemnité de 5% du montant du capital remboursé par anticipation.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **DECIDE** à l'unanimité la souscription de l'emprunt proposé par la caisse du Crédit Mutuel d'Yssingeaux-Tence pour le financement de la dernière phase de réhabilitation de l'ISDND de Tence, avec principalement la mise en place d'une couverture imperméable sur le dernier casier exploité dont les caractéristiques et conditions sont annexées à la présente délibération.

- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Président pour engager toutes les démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires, pour assurer l'exécution des présentes dispositions et d'inscrire si nécessaire les crédits correspondants au budget du SYMPTTOM.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Président

S.Y.M.P.T.T.O.M
17, Rue du Général de Chabron
BP 20029
43120 MONISTROL SUR LOIRE
Tél : 04 71 75 57 57


Jean-Paul LYONNET